

DINARD ENCORE UNE « AFFAIRE » !

Et quelle affaire ! Une construction en site protégé sans autorisation et malgré plusieurs refus des autorités administratives.

Avenue Georges V, la villa « Ker Patrick » domine le port de plaisance. Villa classée, elle bénéficie avec son jardin et son mur d'enceinte d'une protection inscrite au POS, renforcée par les prescriptions propres à la ZPPAUP, (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysagé).

Cette villa a changé de propriétaire et le nouvel acquéreur a tenté de créer une plateforme destinée à y faire stationner 2 voitures.

Malgré plusieurs refus de la ville et de l'architecte des Bâtiments de France, monsieur François DUBOIS a cru bon de passer outre.

C'est ainsi que depuis quelques jours une entreprise a monté, sans autorisation, des murs de béton, qui forme une barre visible du port et de la promenade du Clair de lune.

Le jardin protégé a été entièrement détruit.

L'association a saisi la mairie qui s'est engagée à faire procéder à un constat et à prendre un arrêté ordonnant l'arrêt immédiat des travaux.



A ce jour l'association n'a reçu aucune confirmation et les travaux continuent de plus belle.

L'association intervient auprès de la mairie de Dinard, afin de connaître la suite apportée à ce dossier.

Nous vous informerons de l'avancement de cette affaire.

Créée en 1969, pour éviter la destruction du patrimoine local, l'association ne peut que s'élever contre de telles pratiques et engagera les actions de droit nécessaire à la remise en état initial de cette splendide villa et de son jardin.